



## DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS PUBLICS DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES (12)

### Pourquoi agir

Pour respecter les objectifs internationaux et nationaux en matière de lutte contre le changement climatique, les collectivités locales sont appelées à construire des approches territoriales innovantes reposant sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Pour le Parc Naturel Régional (PNR) des Grands Causses (93 communes, 71000 habitants, 327 000 hectares), l'enjeu est réel car sa consommation énergétique annuelle est évaluée à 1 850 GWh, soit 191 058 tonnes équivalent pétrole.

Afin d'atteindre l'objectif d'équilibre énergétique qu'il s'est fixé à l'horizon 2030, il a décidé de mener une politique ambitieuse et volontariste pour développer des installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics (SCOT intégrant des objectifs en matière de photovoltaïque, cadastre solaire...).

Cette politique s'appuie en particulier sur un premier projet innovant visant une production de 5 GWh par an, qui a nécessité un investissement conséquent en ingénierie.

Pour lancer et accompagner la démarche, 3 conseillers ont été mobilisés : le chargé de mission dédié au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) et un stagiaire affecté à la réalisation de l'étude d'opportunité.

Après avoir recensé 3 600 bâtiments publics, cette étude en a identifié 1200 pour une surface au sol supérieure à 100 m<sup>2</sup>, dont 789 se sont révélés compatibles avec une installation photovoltaïque (absence de contrainte patrimoniale ou de contre-indication technique).

Le chargé de mission PCAET et le CEP ont ensuite travaillé ensemble pour passer du potentiel à la faisabilité, puis de la faisabilité à la mise en œuvre, et élaboré tous les documents nécessaires (engagement des communes, documents contractuels avec les entreprises).

Grâce à ce travail, deux options ont pu être proposées aux communes : l'adhésion à un groupement de commandes ou le recours à un tiers financeur. La deuxième option, qui n'aurait pas pu être mise en place sans le travail amont du PNR, permet à des petits projets de voir le jour, qui ne présentent un intérêt pour des investisseurs que parce qu'ils sont intégrés dans un ensemble de projets dont des installations très rentables.

### Action et soutien de l'ADEME

Au-delà du strict aspect énergétique, c'est un véritable projet de territoire qui est mis en œuvre. Les études techniques et les travaux mobilisent en effet des entreprises locales, ce qui renforce l'emploi et permet d'acquérir de nouvelles compétences.

C'est pourquoi, en partenariat avec le Conseil régional, la Direction régionale Occitanie de l'ADEME a apporté un soutien technique et financier à l'ingénierie interne de la phase projet (2017-2018), puis au volet « financement participatif » (dès 2019) qui vise à impliquer les habitants via une coopérative citoyenne créée en 2020.



**Région Occitanie**  
**Millau (12)**

#### **Bénéficiaire**

Parc Naturel Régional des Grands Causses

#### **Partenaires**

- Direction régionale Occitanie de l'ADEME
- Conseil régional Occitanie

#### **Coût (HT)**

**Étude préalable** : 2 000 € (stagiaire)

**Études de faisabilité** : 25 000 €

**Création d'une coopérative citoyenne** : 34 270 €  
dont :

- Aide à la création : 14 320 €
- Animation et concertation : 19 950 €

#### **Financement**

- ADEME : 11 994,50 €
- Conseil régional Occitanie : 11 994,50 €

#### **Bilan en chiffres**

- 789 bâtiments publics compatibles avec une installation photovoltaïque
- 8 communes membres d'un groupement de commandes pour 16 toitures
- 111 bâtiments publics proposés à des tiers financeurs sur 20 autres communes
- 75 toitures équipées ou en cours d'équipement en première phase (2019-2020), avec une puissance prévue de 2,5 MWc

#### **Dates de lancement**

- Étude préalable : 2017
- Études de faisabilité : 2018
- Demandes d'autorisation & marchés : 2019
- Travaux : 2019-2020 (première phase)
- Création coopérative citoyenne : 2020

## Présentation et résultats

28 communes ont officialisé leur participation pour équiper un ensemble de 150 toitures sur des bâtiments publics.

**8 communes ont choisi d'intégrer un groupement de commande** pour mutualiser leurs ressources financières, réaliser les travaux et exploiter elle-même les installations sur 19 toitures offrant un potentiel cumulé de 400 kWc de puissance pour un investissement de 6 millions d'euros et une production prévue de 500 MWh par an.

*Au 27 mars 2020, 1 748 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques étaient déjà posés sur 16 toitures pour une production théorique de 446 MWh par an.*

**20 communes ont choisi de recourir à un tiers financeur** pour équiper un ensemble de 111 bâtiments affichant un potentiel cumulé de 3 600 kWc de puissance pour un investissement de 4 à 5 millions d'euros et une production prévue de 4 300 MWh. L'opérateur a été sélectionné via un appel à manifestation d'intérêt coordonné par le PNR.

Filiale locale du groupe VALOREM, OPTAREL est actionnaire d'une société de projet aux côtés de partenaires locaux, dont la coopérative citoyenne Sud Energia. Le tiers financeur prend en charge le coût de l'installation, puis se rémunère en revendant l'électricité produite. Au terme d'un contrat de 30 ans, les centrales seront rétrocédées aux communes.

*Au 27 mars 2020, une première opération de tiers financement a été conclue avec la création d'une société dédiée et la réalisation d'études préalables portant sur la construction de 59 installations représentant une puissance totale de 2,1 MWc.*

## Facteurs de reproductibilité

Pour reproduire avec succès la démarche innovante mise en œuvre par le PNR des Grands Causses, il est impératif de disposer d'une ingénierie performante, imaginative et réactive. Il est également recommandé de participer à des réseaux d'acteurs comme le réseau des Territoires à énergie positive - TEPOS, le réseau régional des territoires en transition - TOTEn, le réseau régional des coopératives citoyennes ENR (EC-LR), le réseau des PNR... qui permettent de partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience.

Par ailleurs, pour aider les collectivités à consolider leurs engagements en matière de transition écologique, l'ADEME peut proposer un accompagnement technique et financier qui porte principalement sur le volet animation.

“ *Le développement du photovoltaïque s'inscrit dans le projet global de produire localement nos ressources. Notre objectif est d'atteindre l'équilibre énergétique en 2030. Et pour cela, nous misons sur toutes les énergies renouvelables locales : le solaire bien sûr, mais aussi les réseaux de chaleur, la micro-hydroélectricité ou encore la méthanisation. De plus, notre vision est complète : notre ambition environnementale est une opportunité pour renforcer les filières économiques locales et faciliter les changements de comportements. C'est pourquoi nous avons souhaité introduire le recours au financement participatif lorsque le projet le permet.*

”  
**M. Alain Fauconnier,**  
président du PNR des Grands Causses

## Focus

Avec l'aide de l'ADEME et de la Région, le dispositif de tiers financeur s'est ouvert au **financement participatif**. La coopérative citoyenne des Grands Causses, Sud Energia, a ainsi été créée pour permettre aux adhérents locaux de contribuer au financement, d'investir dans des sociétés de projet local et d'être intéressés aux résultats.

Selon l'entreprise solidaire Énergie Partagée Investissement, un projet citoyen rapporte **2 fois plus** au territoire (loyer, fiscalité, revenus de l'investissement, emploi et prestations).

**Pour 1 € investi dans un projet de ce type, le tissu économique local profite de 2,5 €.**

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- Le site internet de l'ADEME  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- Le site de la Direction régionale Occitanie de l'ADEME  
[www.occitanie.ademe.fr](http://www.occitanie.ademe.fr)
- Le site du PNR des Grands Causses  
[www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)

### **CONTACTS**

- PNR des Grands Causses  
Tél : 05 65 61 35 50  
[info@parc-grands-causses.fr](mailto:info@parc-grands-causses.fr)
- Direction régionale Occitanie de l'ADEME  
Tél : 05 62 24 35 36  
[ademe.occitanie@ademe.fr](mailto:ademe.occitanie@ademe.fr)



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



@ademe

[www.occitanie.ademe.fr](http://www.occitanie.ademe.fr)

